

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2023/068

(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)

Objet : Contrat de coordination SPS en matière de sécurité et de protection de la santé avec la société SD- Delegrange BECD

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, la nécessité de recourir à un contrat de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de construction de la nouvelle école,

CONSIDERANT, la proposition de mission de la société SD-DELEGRANGE BECD pour la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé,

DECIDE

Article 1 : La passation d'un contrat avec la société BECD concernant la coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de construction de la nouvelle école sur la commune de Méry sur Oise, représentée par Monsieur DELEGRANGE, dont le siège social est situé 5 rue Antoine Laurent de Lavoisier 60550 Verneuil En Halatte,

Article 2 : Le contrat de prestation prend effet à compter de la date de réception du contrat signé,

Article 3 : Le montant du contrat s'élève à **9 005.00€ H.T soit 11 022.12€ T.T.C**,

Article 4 : D'autoriser la mise en paiement de factures par phase (phase de conception, phase de réalisation et phase de parfait achèvement),

Article 5 : Un crédit suffisant est inscrit sur le budget 2023,

Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
Société BECD,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE

Le 28 mars 2023



Le Maire,


Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

PROPOSITION DE MISSION SPS

SEBASTIEN DELEGRANGE**Coordonnées du Maître d'ouvrage**

MAIRIE DE MERY SUR OISE
Monsieur CROISIC
14 AVENUE MARCEL PERRIN
95540 MERY OISE

Document établi à VERNEUIL EN HALATTE le 11/11/2022

Nom et Adresse des travaux

ECOLE PABLO NERUDA
CHEMIN DE L'EGLISE
95540 MERY SUR OISE

Numéro : 2022

Nos références : 22-60

Vos références : MERY SUR OISE

Validité de l'offre : 10/03/2023

Objet : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé, en conformité avec la loi 93-1418 décret 95-543 du 31-12-1993 modifié.

A l'attention de Monsieur CROISIC,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint, notre proposition de mission SPS en espérant qu'elle réponde à vos attentes.

Si cela est le cas, je reste bien volontiers à votre disposition afin que nous puissions concrétiser notre collaboration en élaborant un contrat de « prestation intellectuelle ».

Merci de bien vouloir me retourner un exemplaire de cette proposition dûment datée et signée.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Monsieur CROISIC l'expression de nos meilleures salutations.

DELEGRANGE SEBASTIEN

becd
SD DELEGRANGE
5 Rue Antoine Laurent Lavoisier
60550 VERNEUIL EN HALATTE
Tel: 06 74 97 15 25
Siret: 900 330 291 00000

Coordonnateur SPS

BECD SD DELEGRANGE

5 Rue Antoine-Laurent de Lavoisier - 60550 VERNEUIL EN HALATTE
Tel : 06 74 97 15 25 - Mobile : 06 74 97 15 25 - Mail : becd@orange.fr
Siret 90033029100015 - Siren - APE 7112B - SARL au capital de €
N° TVA Intracommunautaire :



PROPOSITION DE MISSION SPS**Descriptif des travaux de : Bâtiment**

Mission de niveau	Catégorie 1	
Volume prévisible en homme/jour	15152	
Estimation du montant des travaux HT en Euros	7 500 000.00 €	
Date prévisible de démarrage des travaux		
Durée des travaux en mois	Conception : 0.00	Réalisation : 16.00
Nombre de lots (y compris sous-traitants)	12	
Risques particuliers (décret 25 février 2003)	Non	

Risques identifiés :

PROPOSITION DE MISSION SPS

Cette mission comprend :

En conception :

Article	Désignation	Qte	PU HT	Montant total
	analyse des documents d'etudes-dossier APD	2	52.00 €	104.00 €
	Visite préalable du site ou des lieux existants	1	52.00 €	52.00 €
	interférence avec les activité d'exploitation	1	52.00 €	52.00 €
	MESURES DE SECURITE DU CHANTIER	1	52.00 €	52.00 €
	ASSISTANCE AU MAITRE D OUVRAGE POUR ELABORATION DECLARATION PREALABLE	1	52.00 €	52.00 €
	Elaboration du PGSC CONTEXTE COVID 19	3	52.00 €	156.00 €
	Elaboration du D.I.U.O suivant PRO	1	52.00 €	52.00 €
	Création du Registre Journal selon la transmission éléments	1	52.00 €	52.00 €

Montant total HT Conception : **572.00 €**

BECD SD DELEGRANGE

5 Rue Antoine-Laurent de Lavoisier - 60550 VERNEUIL EN HALATTE
 Tel : 06 74 97 15 25 - Mobile : 06 74 97 15 25 - Mail : becd@orange.fr
 Siret 90033029100015 - Siren - APE 7112B - SARL au capital de €
 N° TVA Intracommunautaire :



PROPOSITION DE MISSION SPS

En réalisation :

Article	Désignation	Qty	PU HT	Montant total
	Veiller à la mise en œuvre des Principes Généraux de Prévention	1	52.00 €	52.00 €
	Inspection communes avec chaque entreprise y cis CRV	15	52.00 €	780.00 €
	Examen et analyse des PPSPS de chaque entreprise	15	15.00 €	225.00 €
	Adaptation du PGC et du D.I.U.O ,harmonisation des PPSPS	2	52.00 €	104.00 €
	Participation reunion de chantier	32	52.00 €	1 664.00 €
	VISITE DE CHANTIER INOPINEES	32	52.00 €	1 664.00 €
	consignation sur Registre Journal	64	52.00 €	3 328.00 €

Montant total HT Réalisation : **7 817.00 €**

BECD SD DELEGRANGE

5 Rue Antoine-Laurent de Lavoisier - 60550 VERNEUIL EN HALATTE

Tel : 06 74 97 15 25 - Mobile : 06 74 97 15 25 - Mail : becd@orange.fr

Siret 90033029100015 - Siren - APE 7112B - SARL au capital de €

N° TVA Intracommunautaire :



PROPOSITION DE MISSION SPS

En parfait achèvement :

Article	Désignation	Qte	PU HT	Montant total
	participation à la réception du chantier	2	52.00 €	104.00 €
	COLLATIONNEMENT DES DOE	2	52.00 €	104.00 €
	complète si besoin le dossier d 'intervention ultérieure DIUO	4	52.00 €	208.00 €
	ARCHIVAGE DOSSIER 5 ANS	1	200.00 €	200.00 €

Montant total HT Réception : **616.00 €**

BECD SD DELEGRANGE

5 Rue Antoine-Laurent de Lavoisier - 60550 VERNEUIL EN HALATTE

Tel : 06 74 97 15 25 - Mobile : 06 74 97 15 25 - Mail : becd@orange.fr

Siret 90033029100015 - Siren - APE 7112B - SARL au capital de €

N° TVA Intracommunautaire :



PROPOSITION DE MISSION SPS

Total :

Montant Mission SPS		
Total HT :		9 005.00 €
Total assurance :		180.10 €
Total Hors taxe assurance incluse :		9 185.10 €
Total TVA		1 837.02 €
Total TTC		11 022.12 €

Lu et approuvé le : 11/10/2022

Signature :

becd
SD DELEGRANGE
5 Rue Antoine-Laurent Lavoisier
60550 VERNEUIL EN HALATTE
Tel : 06 74 97 15 25
Siret : 900 330 291 00000

DELEGRANGE SEBASTIEN
Coordonnateur SPS

Bon pour accord par le Maître d'Ouvrage :



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire chargé des Travaux
et de la Voirie

Hubert Marchais
Hubert MARCHAIS



PROPOSITION DE MISSION SPS

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE		L	R
OBLIGATIONS DE FAIRE	Appliquer les principes généraux et prévention.	L 4531-1	
	Déclarer les opérations de niveau 1 et 2.	L 4532-1	R 4532-2 R 4532-3
	Désigner le coordonnateur SPS compétent doté de l'autorité et des moyens nécessaires à sa mission.	L 4532-3 L 4532-6	R 4532-6 R 4532-16
	Réaliser les VRD préalables pour les opérations de bâtiment > 762 245 €.	L 4532-18	R 4533-6 R 4533-7
	Organiser les rapports entre maître d'œuvre, entreprises et coordonnateur.	L 4532-6	R 4532-6
	Conserver le PGC pendant 5 ans à compter de la réception de l'ouvrage.		R 4532-51
	Conserver et transmettre le DIUO.	L 4532-16	R 4532-97
	Constituer le CISSCT - Si niveau 1.	L 4532-10	R 4533-77 à R 4533-94
	Se concerter avec les autres maîtres d'ouvrages en cas de pluralité d'opérations, avec risque d'interférence.	L 4531-3	
OBLIGATION DE FAIRE FAIRE	Veiller à la mise application des principes généraux de prévention.	L 4531-1 L 4534-1	R 4532-15
	Faire établir le PGC par le coordonnateur SPS.	L 4532-8	R 238-20 à R 238-25
	Faire ouvrir le Registre Journal de la coordination par le coordonnateur SPS.		R 4532-15
	Faire constituer le DIUO par le coordonnateur SPS.	L 4532-16	R 4532-96 à R 4532-98

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS DU COORDONNATEUR SPS		L	R
Etre expérimenté et compétent.		L 4532-18	R 4532-30
Ouvrir et compléter le Registre Journal de la Coordination.			R 4532-38
Appliquer les principes généraux de prévention.		L 4531-1	R 4532-16
Participer aux réunions organisées notamment par le maître d'ouvrage.		L 4532-9	R 4532-6
Elaborer et tenir à jour le plan général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS).		L 4532-8	R 4532-16 R 4532-47
Arrêter les mesures générales en concertation avec le maître d'œuvre.			R 4531-1
Harmoniser le PPSPS dans le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS).		L 4532-2	R 4531-1 R 4532-47
Définir les sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, appareils de levage, accès provisoires.			R 4532-16
Assurer le passage des consignes avec le coordonnateur de réalisation.			R 4532-16
Organiser la coordination entre les différentes entreprises.			R 4532-16
Constituer et compléter, éventuellement le DIUO.			R 4532-16
Tenir compte des interférences sur le site.			
Procéder aux visites de chantiers avec les entreprises.			R 4532-84
Elaborer le projet de règlement CISSCT - Si mission de niveau 1.		L 4532-10 à L 4532-15	R 4532-91
Présider le CISSCT - Si mission de niveau 1.			R 4532-16
Faire adopter le règlement du CISSCT - Si mission de niveau 1.			R 4532-92
Conserver le RJC pendant 5 ans à compter de la réception de l'ouvrage.			R 4532-40

BECD SD DELEGRANGE

5 Rue Antoine-Laurent de Lavoisier - 60550 VERNEUIL EN HALATTE
 Tel : 06 74 97 15 25 - Mobile : 06 74 97 15 25 - Mail : becd@orange.fr
 Siret 90033029100015 - Siren - APE 7112B - SARL au capital de €
 N° TVA Intracommunautaire :

